

CHARTRE RELATIVE À LA COMMUNICATION ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE



Principes de la charte et valeurs :

Cette charte propose de réunir l'ensemble des règles et des bonnes pratiques en termes de communication. La communication lorsqu'elle est pondérée, respectueuse et toujours réfléchie est un moyen précieux qui tisse le lien entre l'école et la maison. C'est parce que parents et communauté éducative parlent d'une même voix que l'enfant peut s'épanouir. L'épanouissement de l'élève dans l'établissement scolaire et en dehors, son sens de l'effort, dépendent largement de sa motivation et de la qualité du dialogue qui peut s'établir entre la communauté éducative et sa famille. Des relations difficiles entre les adultes qui l'entourent peuvent constituer pour le jeune une source de perturbation et des freins à une bonne scolarité. Au contraire, la recherche d'échanges courtois dans une réciprocité bienveillante, une meilleure compréhension réciproque, fondée sur le respect et la confiance, vont soutenir le sentiment de continuité et de soutien dans les efforts vers une scolarité réussie.

Objectif :

- ❖ Établir un cadre académique de relations apaisées entre les parents et la communauté éducative, mutuellement respectueuses et constructives pour la réussite des élèves.

Engagement de l'école

- ❖ L'école s'engage à mettre en place un ou plusieurs outils de communication à destination des familles et à les en informer en début d'année scolaire. Ils peuvent être de différents types selon les moyens et les choix de l'équipe pédagogique : numérique, logiciel de vie scolaire : Educartable. Dans tous les cas, chaque utilisateur s'engage à ne pas détourner les usages et à se conformer aux règles établies en début d'année afin de garantir une communication apaisée et respectueuse de tous.

Différents canaux de communication :

- Parents correspondants : WhatsApp école
- Courriel du secrétariat et de la direction
- Téléphone pour informer d'un accident ou pour convenir d'un rendez-vous avec la famille.

Engagement des utilisateurs

Qu'il s'agisse de la communication verbale, écrite ou dématérialisée, chacun s'engage à respecter les principes propres à un mode de communication serein tels que la courtoisie, la politesse, la tolérance et la bienveillance ; les échanges doivent être respectueux et constructifs. En tout état de cause, les propos injurieux ou discriminatoires sont à proscrire.

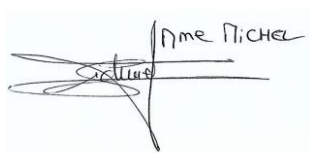
Dans le cadre d'une communication électronique, les utilisateurs s'engagent à respecter des règles de bonne communication :

- ❖ Les messages envoyés doivent être pertinents, concis et ne pas interférer avec la vie personnelle des utilisateurs ;
- ❖ Les délais doivent être respectés pour les réponses aux messages ou aux demandes. Les personnels s'engagent à répondre dans un délai raisonnable (48 heures ouvrables maximum). Ce délai pourra être rallongé lorsque plusieurs enseignantes partagent la même classe. Les familles s'engagent à respecter ces délais et à ne pas multiplier les sollicitations pour un même sujet.
- ❖ Les utilisateurs doivent respecter le droit à l'image pour tous les publics ;
- ❖ Les utilisateurs doivent respecter le droit à la déconnexion : afin d'assurer le respect des temps de repos et de congés ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- ❖ Toute rencontre nécessite une prise de rendez-vous préalable avec tout personnel de l'établissement.
- ❖ Chacun doit prendre en compte le fait que tout message est susceptible d'être transféré à un tiers de l'établissement, non prévu comme destinataire initial. Une trace est donc conservée. Il en va de la responsabilité de chaque personne qui écrit. Tout propos diffamatoire ou irrespectueux tombe sous le coup de la loi.

Mme Magali MICHEL
Le chef d'établissement :

Les parents :

L'élève :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mme MICHEL', with a stylized flourish underneath.

Année 2026-2027